

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 21 janvier 2009, sur la pétition intitulée: «Pour le renforcement de l'offre des Mouettes genevoises».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-207 au Conseil administratif avec la recommandation que la Ville de Genève respecte la loi et procède aux travaux pour séparer les vestiaires hommes et femmes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition P-207 aborde quatre sujets relatifs aux Mouettes genevoises, dont un point concerne le Service des bâtiments, à savoir l'amélioration des locaux servant de vestiaires sous la rotonde du Mont-Blanc, au quai des Pâquis.

Le Service des bâtiments a déposé, en date du 31 août 2009, un dossier de requête en autorisation de construire afin de mettre à jour ces installations, en étendant légèrement leur périmètre par l'occupation d'un bloc sanitaire existant.

Ce dossier est actuellement en mains du Service cantonal de l'énergie, et des négociations sont en cours afin de satisfaire au mieux les exigences des usagers et celles de l'administration cantonale.

En parallèle, une estimation des travaux est menée afin de déterminer la suite à donner à la réalisation de cette rénovation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 12 mai 2010.